

Aux personnes intéressées par un projet de règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro RRU2-2012

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 juillet 2017, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU2-34-2017 intitulé : **Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur d'un bâtiment d'habitation.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 2017 à compter de 19 h, dans la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture de bureau.
4. Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 12^e jour du mois de juillet deux mille dix-sept.

Madeleine Barbeau, greffière